



Le 18 juin 2010

Monsieur le Préfet,

**Depuis juin 2009, la Fédération Française des Motards en Colère participe activement à la concertation nationale sur le deux-roues motorisé (2RM) organisée par la Délégation de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR).**

Forte de ses 30 ans d'expérience, elle y défend les intérêts et les droits des usagers en 2RM contre les préjugés qui sclérosent depuis toujours les campagnes de sécurité routière. Les débats qu'elle a menés avec conviction et ses analyses qu'elle a mis à disposition de tous les participants de cette concertation ne permettent plus de douter de sa compétence en matière d'accidentalité des 2RM. Sur de nombreux sujets, les techniciens de la DSCR ont acquiescé à nos propositions de bon sens, nous laissant espérer que les mentalités évoluaient et que les spécificités des 2RM allaient enfin être prises en compte.

Tout récemment (20/05/2010), Luc Chatel, ministre de l'Education nous a accordé l'agrément de l'Education Nationale pour notre programme d'interventions en sensibilisations à la Sécurité routière auprès des jeunes scolarisés (Education Routière Jeunesse et 2RM) reconnaissant par là même notre expertise en matière de sécurité routière.

Malgré cela, en dépit du travail accompli aux côtés des services de l'Etat, le CISR du 18 février 2010 nous incite à la méfiance. L'annonce par le premier ministre, François Fillon, de la mise en place d'un contrôle technique pour les cyclomoteurs a sonné comme une provocation, ce d'autant plus que cette mesure a été présentée, à tort, comme émanant de la concertation à laquelle la FFMC participe.

Voilà un an qu'on nous promène de tables rondes en commissions en nous promettant que plus aucune mesure réglementaire sur le 2RM ne sera prise sans avoir recueilli, au préalable, notre avis. Et alors que tant de propositions concrètes et efficaces pour réduire l'accidentalité des 2RM ont fait l'objet d'un consensus, le gouvernement nous ressort le contrôle technique, dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il sera sans effet sur les problèmes de débridage, même le Préfet Guyot dont le rapport sur le sujet a servi de base aux débats de cette Concertation.

Ce double langage est inacceptable, tant pour la FFMC que pour tous ceux qui s'engagent en faveur de la sécurité routière et du partage apaisé de la route !

C'est pourquoi la FFMC appelle les usagers de 2RM à résister à la répression ciblée dont ils sont l'objet et vous demande, par la présente, de transmettre notre message aux plus hautes instances. La Fédération Française des Motards en Colère demande **la légalisation de la circulation inter-files**, se prononce avec force **contre le contrôle technique des cyclomoteurs**, réclame **une défiscalisation des équipements de protection** et en appelle à **de véritables moyens pour la prévention et non pour la répression !**

Pour ces motifs, soyez assurés, Monsieur le Préfet, de notre totale détermination.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

**La FFMC-33**

Site Internet : <http://ffmc33.free.fr>

FFMC 33 - 145, Avenue Gal de Larminat, Res. Ornano – 33 000 BORDEAUX

MOUVEMENT FFMC

La FFMC est membre de la 

